Rapport annuel

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

SERVICE DE L'EAU POTABLE

COMMUNE D'ARTENAY

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2015 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales

Exercice 2015

SOMMAIRE

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 3

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
CONVENTION DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS 4
RESSOURCES EN EAU 4
NOMBRE D'ABONNEMENTS 4
NOMBRE DE BRANCHEMENTS 4
VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS 5
LONGUEUR DU RESEAU 5

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 6

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 6
PRIX DE L'EAU 6
EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2003 7
RECETTES D'EXPLOITATION 8

INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 9

QUALITE DE L'EAU 9
CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 9
PERFORMANCE DU RESEAU 10
RENOUVELLEMENT DES RESEAUX 11
RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS 12
PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS 12

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 13

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 13
TRAVAUX PROGRAMMES AU COURS DE L'EXERCICE 13
TRAVAUX A L'ETUDE AU COURS DE L'EXERCICE 13

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 13

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE 13

CONCLUSION 14

LES VOLUMES 14
LA QUALITE 14
LA TARIFICATION 14

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Organisation administrative du service

La commune exerce elle-même la compétence eau potable.

La commune adhère aussi au service : Syndicat de Production d'Eau Potable d'Artenay – Sougy.

Estimation de la population desservie

1 856 habitants

Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR France en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er mars 2008. La durée du contrat est de 9 ans et 10 mois. Il prend fin le 31 décembre 2017.

Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la société SAUR France sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client et facturation du service public de l'assainissement collectif pour le compte du délégataire Sogéa Nord Ouest TP
Mise en service	Des branchements
Entretien	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	Des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, des branchements en plomb

La commune prend en charge :

Entretien	Des poteaux incendie
Renouvellement	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des canalisations > 6m, des clôtures, des poteaux incendie, du génie civil

Convention de vente ou d'achat d'eau aux adhérents

Type d'échange	Adhérent	Caractéristiques	Date d'effet	Durée
Achat permanent	Syndicat de Production d'Eau Potable d'Artenay - Sougy	Tarif d'achat d'eau = 0,706 €/m3 HT. Convention reconductible tacitement par période de 5 ans.	2014	5 ans

Ressources en eau

Volumes achetés aux collectivités adhérentes

Achat à	Achetés en 2014 (m3)	Achetés en 2015 (m3)	Variation
S.P.E.P.A.S.	167 030	139 400	-16,54 %

Evolution des volumes d'eau potables distribués et importés

Désignation	2011	2012	2013	2014	2015
Volume produit	0	0	0	0	0
Volume importé	165 413	147 968	149 098	167 030	139 400
Volume mis en distribution	165 413	147 968	149 098	167 030	139 400
Evolution N/N-1	8,84 %	-10,55 %	0,76 %	12,03 %	-16,54 %

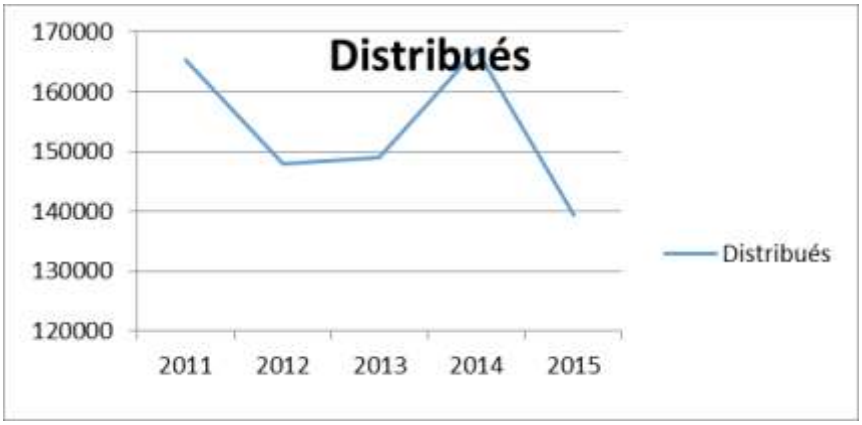

Nombre d'abonnements

Abonnements	2014	2015	Variation
Domestique	762	778	2,10 %
Non domestique	Non fourni	Non fourni	
Nombre total	762	778	2,10 %

Nombre de branchements

Désignation	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre	778	792	798	804	809
Evolution N/N-1		1,80 %	0,76 %	0,75 %	0,62 %
Dont branchement plomb		156	156	156	93
Evolution N/N-1			0 %	0 %	40,38 %

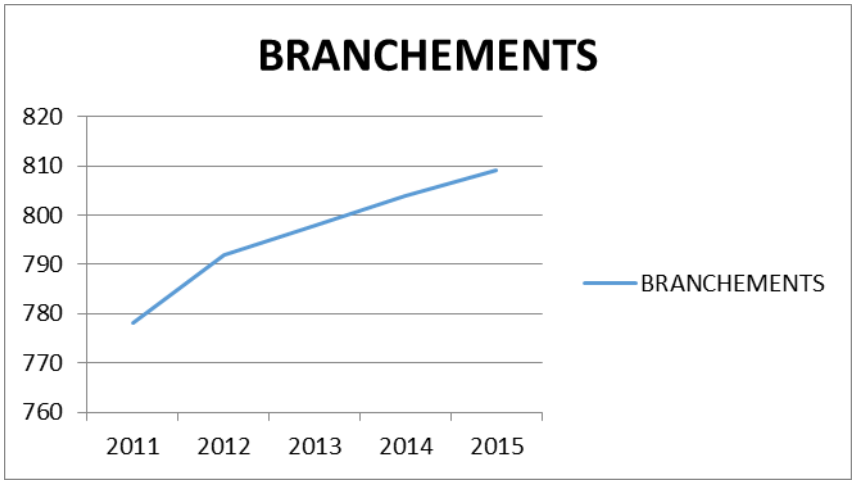

Volumes mis en distribution et vendus

Désignation	2011	2012	2013	2014	2015
Volume mis en distribution	165 413	147 968	149 098	167 030	139 400
Evolution N/N-1		-10,55 %	6,23 %	12,03%	-16,54 %
Volume vendu aux abonnés	148 457	135 744	137 514	156 120	136 478
Evolution N/N-1		-8,56 %	1,30 %	13,53 %	-12,58 %
Pertes	16 956	12 224	11 584	11 183	2 922
Evolution N/N-1		-27,91 %	- 5,24 %	- 3,46 %	-73,87 %

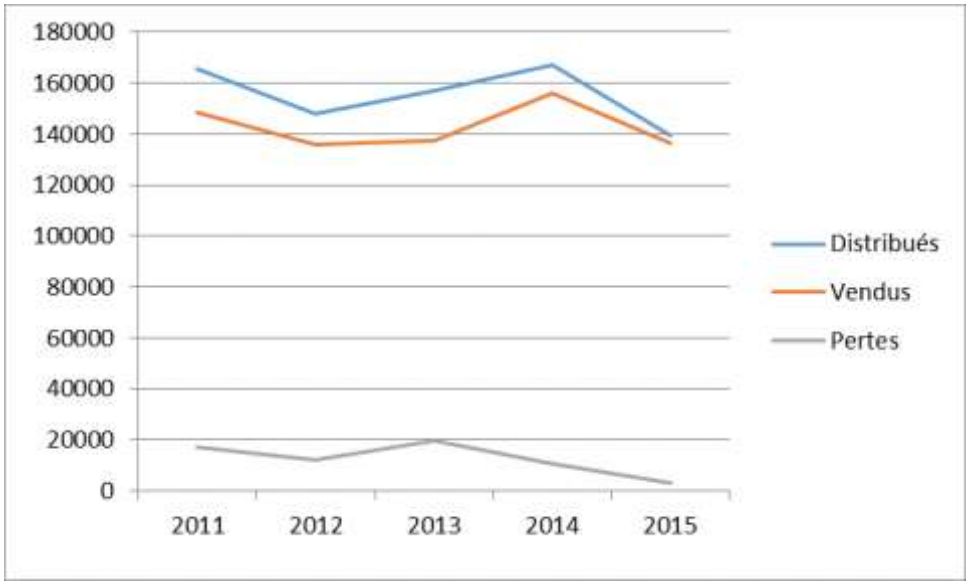

On constate une baisse significative (- 74 %) des pertes sur le réseau.

Longueur du réseau

	2014	2015	Variation
Longueur de réseau hors branchement en m	23 570	24 564	4,22 %

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. La part communale est fixée à 0,4185 € / m3 au 1er janvier 2016 soit une augmentation de 2 %.

Les tarifs concernant la part de la société SAUR France sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient calculé à partir d'une formule et des indices définis au contrat.

Au 1er janvier 2016, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 0,12 % par rapport au tarif 2015, soit une variation de 4,03 % par rapport au tarif de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés. La redevance pour la lutte contre la pollution reste à 0,30 € / m3, soit une baisse de 0,01 € par rapport à 2015.

Le service est assujetti à une T.V.A. de 5,50 %.

Prix de l'eau

Evolution du tarif de l'eau

	1er jan 2015	1er jan 2016	**Variation**
Part de l'exploitant			
Part fixe	66,30	66,38	0,12 %
Part proportionnelle	1,0045	1,0058	0,13 %
Part de la collectivité			
Part fixe			
Part Proportionnelle	0,4103	0,4185	2,00 %
Redevances et taxes			
Lutte contre la pollution	0,31	0,30	-3,22 %
T.V.A.	5,50 %	5,50 %	

Composante de la facture d'un usager de 120 m3

	1er jan 2015	**1er jan 2016**	**Variation 15/16**
Part de l'exploitant	186,84	187,08	0,12 %
Part de la collectivité	49,24	50,22	2,00 %
Redevance agence de l'eau	37,20	36,00	-3,22 %
T.V.A.	15,03	15,03	0
Total T.T.C.	288,31	288,33	0,01 %

Prix théorique du m3 pour un usager consommant 120 m3 : 2,403 € / m3

Répartition au 1er janvier 2016

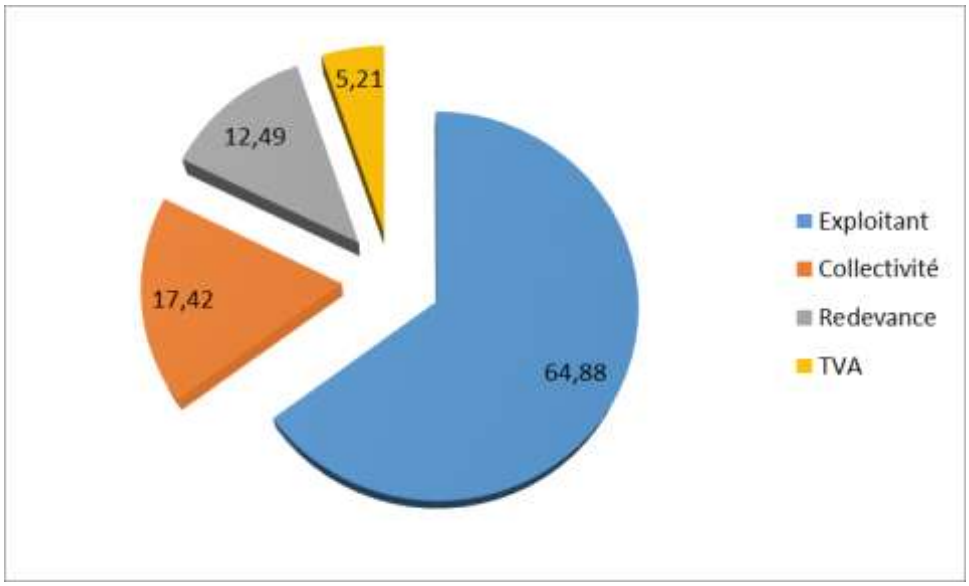

Evolution des composantes du tarif depuis 2007

Composante de la facture d'un usager consommant 120 M3 (valeur au 1er janvier de chaque année hors TVA).

Année	Exploitant	Collectivité	Tiers	Total H.T.
2007	182,36	41,12	30,00	253,48
2008	182,36	41,12	33,60	257,08
2009	158,41	41,12	34,80	234,33
2010	159,43	45,06	36,00	240,49
2011	159,94	46,86	37,20	244,00
2013	162,59	49,24	37,20	249,03
2014	163,33	49,24	37,20	249,77
2015	186,84	49,24	37,2	288,31

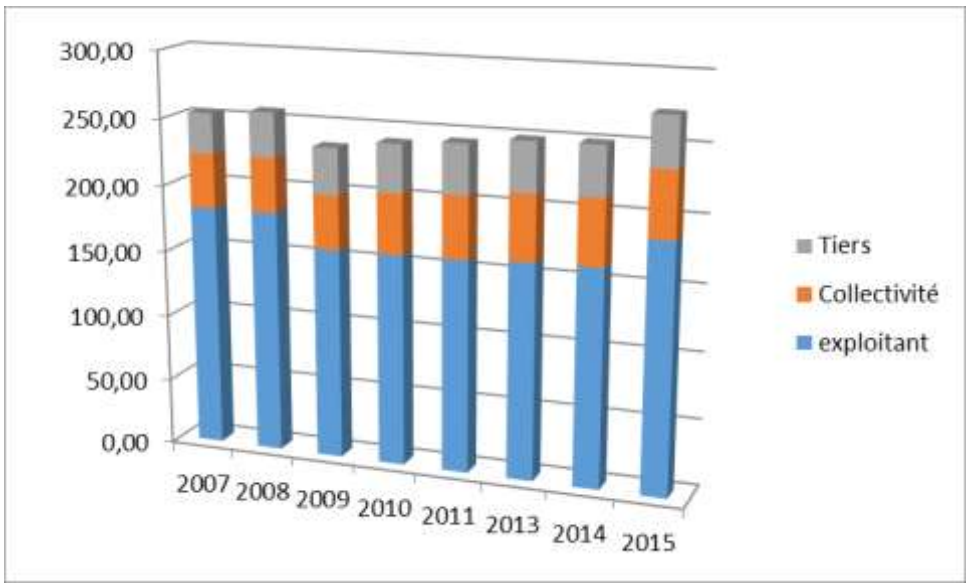

Recettes d'exploitation

Recettes de la collectivité

	2014	2015	Variation
Recette de vente d'eau			
Recette de vente d'eau domestique	52 284,15	53 606,92	2,53 %
Dont abonnements	0,00	0,00	
Impayés en cours (+/-)	-583,46	-2 223,36	279,12 %
Régularisation des volumes exportés			
Total recettes de vente d'eau	51 700,69	51 383,56	-0,61 %
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation			
Total des recettes	51 700,69	51 383,56	-0,61 %

Recettes de l'exploitant

	2014	2015	Variation
Recette de vente d'eau			
Recette de vente d'eau domestique	171 658,10	192 855,28	12,35 %
Dont abonnements	43 953,94	51 887,63	18,91 %
Impayés en cours (+/-)	-28,78	0	-100,00 %
Régularisation des volumes exportés			
Total recettes de vente d'eau	171 629,32	192 855,28	12,35 %

L’augmentation des recettes de l’exploitant de 12,35 % est due à une modification tarifaire contractualisée par avenant accepté par délibération du conseil municipal du 28 mars 2014. Cette modification tarifaire est engendrée par le souhait de modélisation du réseau communal à réaliser par le prestataire dans le cadre de son contrat de délégation.

INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée par l'article D 1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS.
Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

	Nbre prélèvements	**Nbre non conforme**	**% de conformité**	**Paramètres non conformes**
Contrôle sanitaire				
Bactériologique	9	0	100	
Physico-chimique	9	0	100	
Surveillance exploitant				
Bactériologique	3	0	100	
Physico-chimique	5	0	100	

Il faut noter que la qualité organoleptique (gout, odeur et couleur) de l'eau n'est prise en compte qu'au travers du taux de réclamations écrites. Concernant la couleur, les réclamations des usagers ne se font que par voie orale et ne sont donc pas comptabilisées.
Il est tout de même nécessaire d'indiquer que des réclamations sont présentées en mairie.

Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.

Les grands ouvrages – réservoirs, stations de traitement, pompages …ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		Nombre de points	Points obtenus
	Absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte;	0	
➡	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte;	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle;	10	0
➡	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau);	10	10
	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	
	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation…);	10	
	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral;	10	
	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement);	10	
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10	

	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans);	10	
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	
	Total	**100**	**20**

Performance du réseau

Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage.

Il n'est pas pris en compte de volumes de service.

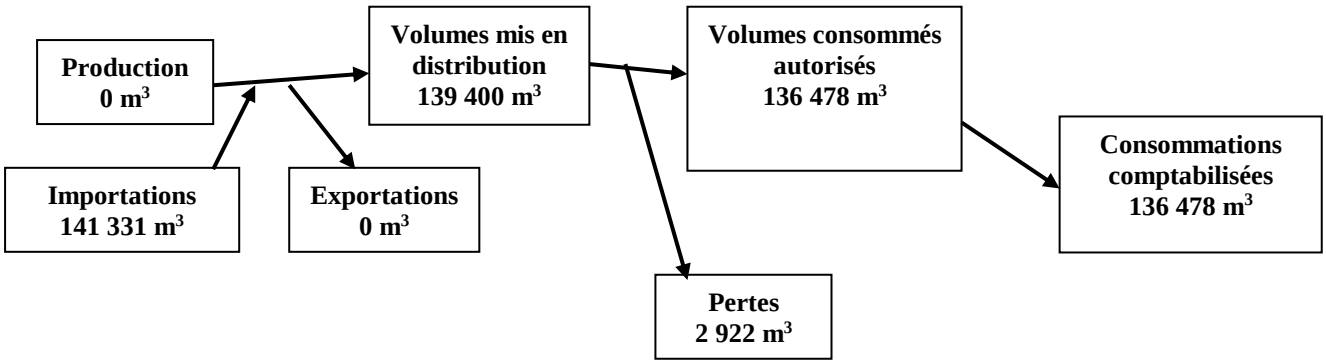

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **Rendement du réseau de distribution =**
(consommations comptabilisées + exportations + estimation de consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2014	2015
Rendement du réseau de distribution en %	93,5 %	98 ,6 %
Evolution		5,00 %

- **Indice des volumes non comptés =**
(estimation des consommations sans comptage + volumes de service + pertes) / (longueur du réseau hors branchement) / Jour

	2014	2015
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	1,30	0,54
Evolution		- 58,00 %

- **Indice linéaire de pertes en réseau =**
Pertes / longueur du réseau hors branchement / jour

	2014	2015
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j)	1,30	0,33
Evolution		- 75,00 %

Evolution du rendement du réseau de distribution

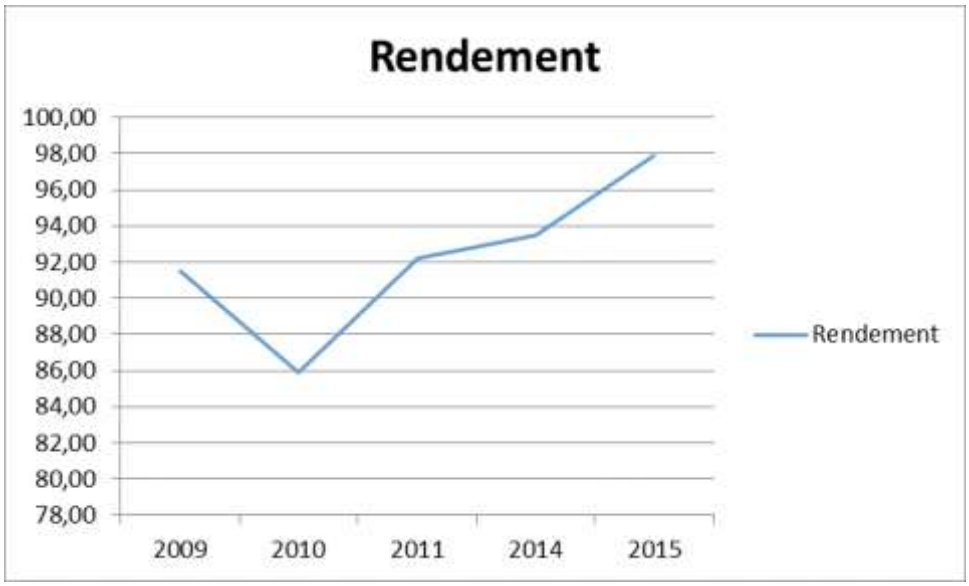

Evolution de l'indice de pertes en réseau

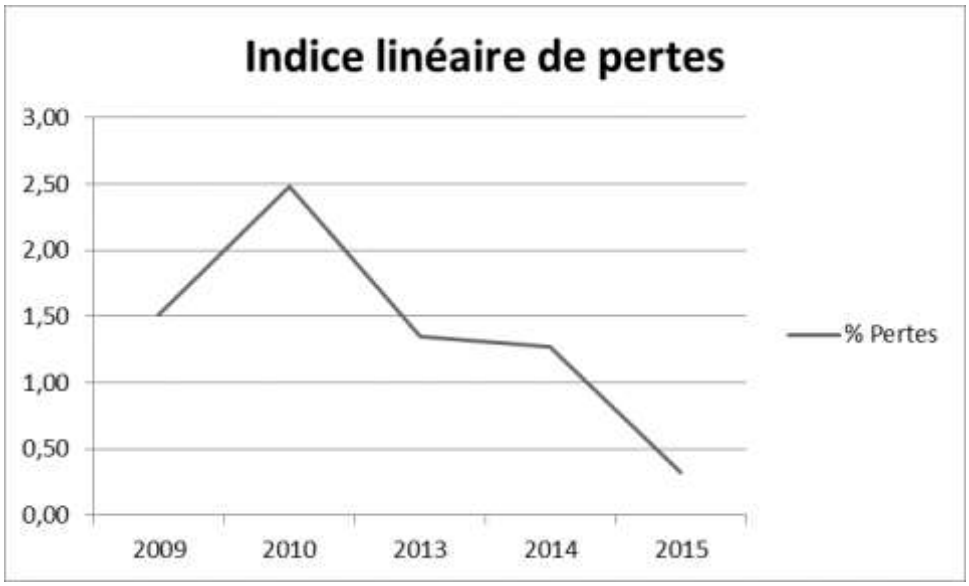

Renouvellement des réseaux

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique, ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.
L'augmentation du linéaire est dû à l'intégration des réseaux de la ZA d'Autroche dans le périmètre de la délégation de service.

	2009	2010	2013	2014	2015
Linéaire de canalisations en km	23,57	23,57	23,57	23,57	24,56
Linéaire renouvelé en km	0.71	0	0	0	0
% renouvelé	3,00 %	0	0	0	0

Renouvellement des compteurs

Nombre de compteurs renouvelés dans l'année

Diamètre du compteur	Nombre renouvelé	Nombre total	% renouvellement	Age moyen
<= 15 mm	70	722	9,70 %	8,97
20 mm	0	41		12,85
30 mm	0	27		11,96
40 mm	0	6		9,00
>50 mm	0	13		10,92
Total	70	809	8,65 %	9,30

Propositions d'améliorations

Propositions	Objectifs
Ouvrages	
Déplacer le point d'arrivée de la purge du château d'eau.	Permettre la vidange du château d'eau, notamment pour son lavage, sans inonder la route départementale.
Réfection de l'étanchéité de la cuve du réservoir qui est fortement dégradée.	Obtenir un réservoir étanche, aisément entretenable.
Réfection du génie civil à l'extérieur de la cuve qui est sujet à suintement et chute de morceaux de béton.	Supprimer les risques pour le personnel à l'intérieur et à l'extérieur du château d'eau.
Réseau	
Dévoiement de l'antenne rue de Chartres qui traverse la propriété située au 22 bis.	Evite la mise en place d'une convention et les problèmes liés à une intervention en urgence.
Renouvellement de la conduite à l'angle de la Grande rue et de la rue de Glatigny	Eviter une casse de la conduite en raison de son mauvais état
Effectuer une étude de diagnostic de réseau en fonction des extensions en cours	Vérifier la capacité du réseau en état futur

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Travaux engagés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant des travaux	Subventions accordées	Contributions du budget général
Diagnostic du génie civil et de l'étanchéité du château d'eau	0	0	0

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous

Branchements	2015
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	93
Nombre de branchements en plomb restant (en fin d'année)	63
% de branchements en plomb restant / nombre total de branchements	**7,79 %**

Travaux programmés au cours de l'exercice

Néant

Travaux à l'étude au cours de l'exercice

Néant

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2015
Montant des abandons de créance	**0**

CONCLUSION

Le contrat de délégation est respecté bien qu'un sérieux effort de communication soit à réaliser.

Les volumes

La longueur du réseau de la délégation a augmenté du fait de la prise en compte du réseau de la ZA d'Autroche.
On note une forte diminution des volumes distribués par rapport à 2014, - 16,54 %. Par contre le rendement du réseau c'est nettement amélioré.
L'augmentation des volumes l'an dernier devait être dû à l'installation des entreprises sur la Z A et à des fuites du réseau.

La qualité

Les analyses bactériologiques et physico-chimiques sont conformes à 100 %. Pour la qualité organoleptique, les remarques concernant la couleur ont progressé par rapport à 2014, il faut poursuivre l'augmentation du nombre de purge de réseau, qui est salutaire sur ce point.

La tarification

L'évolution de la facture globale eau et assainissement a été de 0,38 % dont 0,001 % pour l'eau potable et 1,14 % pour l'assainissement.